

30 sept & 1 oct 2017
Les Chanalets
(26)

Division 3 Messieurs Ligue

Conditions de participation

Les clubs

Tous les clubs qui ne sont pas en 1^{ère} ou 2^{ème} Division et les équipes 2 des clubs de 1^{ère} et 2^{ème} Division.

Les clubs de 1^{ère} et 2^{ème} Division peuvent inscrire une équipe en 3^{ème} Division, mais celle-ci ne pourra pas monter en 2^{ème} Division.

Equipe de 12 joueurs au maximum.

Les équipiers

Les joueurs ne doivent pas avoir un index supérieur à **18,4** à la date limite d'inscription (dérogation possible sur demande auprès de la Commission de Sélection de Ligue).

Forme de jeu

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 premières équipes, hors équipes 2, montent en 2^{ème} division.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **14 septembre 2017 inclus.**

Date limite pour les équipiers : **22 septembre 2017 inclus.**

Les droits d'engagement sont fixés à **250€** par équipe, règlement au plus tard le **14 septembre 2017 avant minuit**, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue-Auvergne-Rhône Alpes.